

Décision

Générale

colonial

Décision n° 639 du 29 septembre 1941 :

n° 639

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 septembre 1941

Numéro JO
n° 538 du 30/09/1941

Date du numéro
30 septembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le capitaine d'infanterie coloniale hors cadres Lanto, commandant le cercle de Tadjourah et h» 2° peloton méhariste est remplacé dans les cadres et mis à la disposition du général commandant supérieur pour compter du 20 septembre 1941. Le lieutenant d'infanterie coloniale Coulet, du bataillon de tirailleurs sénégalais n°1 est placé dans la position hors cadres pour compter du 20 septembre 1941. Il prend, à la même date, le commandement du 2e peloton méhariste et celui du cercle de Tadjourah en remplacement du capitaine Lanlo. Le lieutenant Coulet prêterait devant le tribunal de 1er instance de Djibouti h» serment prévu par la loi.